

PARTIE I :
CONNAISSANCE ET MAITRISE DU RISQUE DE CREDIT

[Mycours.com](https://www.mycours.com)

I - APPREHENDER LES SOURCES DU RISQUE DE CREDIT EN MICROFINANCE¹

L'auditeur appréhende les sources de risque de crédit concernant l'institution et son environnement. Il s'assure en outre que la direction en a elle-même connaissance et qu'elle dispose de méthodes et d'outils de suivi à même de palier, sinon d'anticiper, les facteurs de risques en présence.

SECTION I - LES FACTEURS DE RISQUES EXOGENES AU CREDIT²

1.1 - L'INSTITUTION ET SES CLIENTS

1.1.1 - L'institution

1.1.1.1 - L'organisation interne

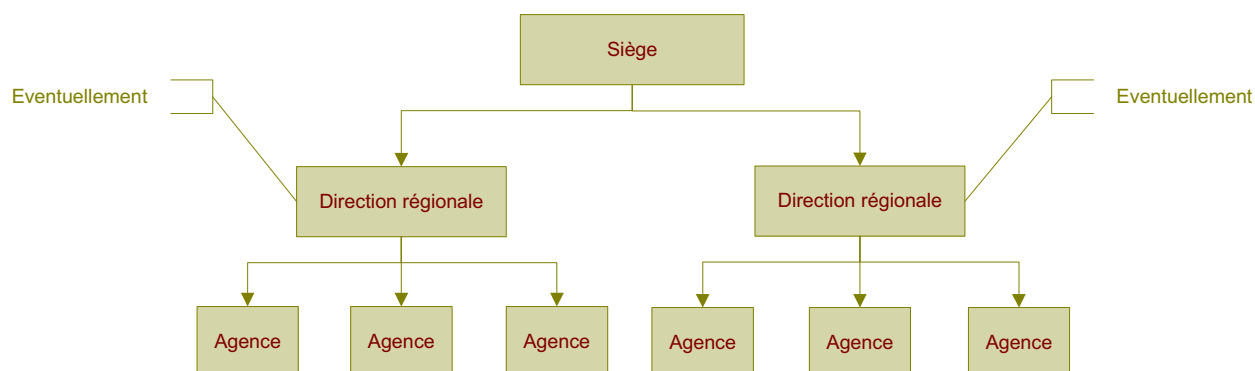
La microfinance regroupe une grande diversité de modes opératoires plus ou moins complexes, au regard de la taille de l'institution de microfinance (IMF) et de sa portée géographique. De manière générale, on retrouve fréquemment l'existence d'un siège (équipe de direction) et d'agences ou guichets de crédit. Concernant les institutions dont la couverture géographique est importante, des directions régionales peuvent être instaurées. Les risques de rupture ou d'altération de l'information et de non respect des procédures applicables, en particulier concernant la fonction crédit, sont d'autant plus importants que la structure est complexe et les intermédiaires nombreux.

D'autre part, l'organisation même de la direction, à travers l'existence d'organes efficaces, tels une direction comptable et financière, une direction des opérations de crédit, une direction des ressources humaines ou un service d'audit interne, influe significativement sur le niveau de risque de crédit d'une IMF.

¹ Ce chapitre s'appuie principalement sur les ouvrages suivants : BOYE S., HADJENBERG J., POURSAT C. - « Le guide de la microfinance » - Ed. d'Organisation - 2006 et LEDGERWOOD J. - « Manuel de microfinance » - Banque Mondiale - 1999.

² Une synthèse de ces facteurs de risques est présentée en annexes page 16.

Schéma d'organisation usuelle d'une IMF



Sources : S. BOYE, J. HADJENBERG, C. POURSAT (2006).

Enfin, le degré d'autonomie laissé aux agences est également un facteur important. Cette autonomie, source fréquente d'erreurs et de fraudes, notamment lors de transferts de fonds, a souvent trait à une politique de restriction du personnel³ et à la forte dispersion, voire à l'isolement géographique des agences, en particulier en zones rurales.

1.1.1.2 - La stratégie

La stratégie d'une IMF, résultant d'une dualité entre objectifs sociaux et financiers, doit être également appréhendée par l'auditeur. Certaines institutions orientent leur stratégie vers des objectifs majoritairement financiers, dans un souci de pérennité. D'autres, à contrario, privilégient l'axe social dans une optique de lutte contre la pauvreté. Ce dernier profil est en théorie plus exposé au risque de crédit, d'une part, du fait d'une prise de risque souvent supérieure, en particulier concernant le niveau de garanties exigé et la politique coercitive adoptée en cas d'incidents de remboursement et d'autre part, à cause d'une assise financière plus fragile du fait de la faiblesse du niveau de rentabilité.

L'auditeur apprécie également la stratégie de l'IMF en fonction de son degré d'insertion dans le contexte socio-économique local : ce degré est un facteur de prévention de la défaillance des emprunteurs souvent essentiel, a fortiori en cas d'octroi de crédits solidaires⁴.

1.1.1.3 - La maturité

Le degré de maturité d'une IMF influe également sur le niveau de risque de crédit. En effet, lors de sa croissance, une institution est exposée différemment aux risques en fonction de son

³ Due à un faible niveau de rentabilité de l'institution.

⁴ La notion de « crédit solidaire » est abordée en section 2.

développement interne, en termes d'organes et de procédures (gouvernance, management, contrôle).

1.1.1.4 - La taille

Les tailles d'IMF, liées généralement à leur degré de maturité, sont fortement disparates : d'une dizaine d'employés jusqu'à plusieurs centaines, voire au-delà du millier pour les plus importantes. Une taille importante est en théorie davantage source de risques et nécessite un cadre procédural adapté. Une taille réduite est également source de risques, en raison d'un faible degré de séparation des fonctions, en particulier concernant la décision d'octroi, l'octroi lui-même et le recouvrement d'un prêt.

En tout état de cause, bien que l'histoire ait parfois démontré le contraire, l'adage *too big to fail* contient une part de vérité⁵. Il est évident qu'une institution significative de par la diversité de ses services, sa taille et ses ressources, présente un niveau de risque de défaillance moindre par rapport à celui d'une petite institution.

1.1.1.5 - Le statut juridique

Une IMF peut revêtir quatre principaux statuts juridiques : le projet, l'association, la mutuelle ou coopérative, et la société privée.

Le statut juridique conditionne généralement le droit à collecter de l'épargne, laquelle constitue une forme efficace de garantie. Sauf rares exceptions, sont seules autorisées à collecter de l'épargne les mutuelles ou coopératives d'épargne crédit (uniquement la part de leurs propres membres) et les sociétés privées ayant le statut de banque (commerciale ou de microfinance) ou d'établissement financier.

Le statut juridique d'une IMF conditionne d'autres paramètres comme son mode et son degré de structuration interne (gouvernance, système d'information et de gestion, procédures internes ...), son assujettissement à des contraintes légales et réglementaires, et l'importance de ses financements externes. Ces paramètres doivent être considérés de près par l'auditeur dans le cadre de sa prise de connaissance de l'entité⁶.

⁵ A. SARDI (2002).

⁶ Pour de plus amples précisions, le lecteur intéressé par ces aspects juridiques et leurs conséquences est invité à se reporter aux pages 164 à 179 du manuel suivant : BOYE S., HADJENBERG J., POURSAT C. - « Le guide de la microfinance » - Ed. d'Organisation - 2006.

1.1.1.6 - La dépendance financière

Dans l'attente d'une pleine autonomie, la croissance d'une IMF peut être conditionnée par l'apport d'une aide financière extérieure. Ce soutien, généralement accordé par les Etats et les bailleurs de fonds sous la forme de concours financiers⁷ ou de dons en nature⁸, peut être atténuateur de risques, si tant est qu'il se manifeste par un encadrement et une surveillance effectifs de la part du partenaire. Mais il est également source de risques car l'image financière de l'institution peut être travestie afin de justifier ou de prolonger un concours extérieur.

1.1.1.7 - La couverture géographique

Même si la plupart des IMF implantées dans les pays en développement (PED) s'orientent vers une clientèle urbaine, certaines desservent des zones rurales. Cette couverture implique une forte dispersion géographique des agences ou guichets de crédit à cause de la faible densité des populations bénéficiaires. Cette organisation est un frein à la circulation de l'information interne entre le siège et les guichets, et par conséquent un facteur de risque de crédit.

1.1.1.8 - Les facteurs humains

1.1.1.8.1 - La direction

La direction doit être engagée, intègre et compétente. Comme ils sont davantage issus du secteur social que du secteur bancaire, il n'est pas rare que les dirigeants d'IMF maîtrisent mal l'activité de crédit et les aspects comptables et financiers. Il est également fréquent qu'ils ne soient pas sensibilisés à l'importance du contrôle interne.

1.1.1.8.2 - Les agents de crédit

Les qualités humaines (intégrité, perspicacité, capacité d'écoute et d'analyse ...) et professionnelles (expérience, technicité ...) des agents de crédit, de même que le degré de connaissance de leur environnement, qui concourent à la compréhension des besoins des

⁷ Sous formes notamment de subventions d'exploitation et d'équipement, fonds de crédit, emprunts à taux bonifié.

⁸ Sous formes notamment d'une mise à disposition gratuite de personnel technique, d'équipements ou de locaux.

populations et à l'anticipation de leur comportement, sont des facteurs essentiels de maîtrise du risque de crédit.

1.1.1.9 - Les moyens techniques

Une IMF doit disposer d'un système d'information et de gestion fiable et adapté à ses besoins en termes de collecte, stockage, suivi et consultation de l'information⁹, notamment financière. Ce système intègre l'ensemble des procédures et outils (en particulier informatiques) inhérents à l'information. Hormis les gains de productivité générés, les performances du système d'information et de gestion influent directement sur le degré d'exposition de l'institution aux risques d'erreurs et de fraudes.

1.1.2 - L'emprunteur¹⁰

1.1.2.1 - Les aspects humains

1.1.2.1.1 - La capacité juridique

Les emprunteurs de l'IMF doivent répondre aux conditions de capacité juridique définies par la législation en vigueur. Les procédures de sélection des contreparties doivent intégrer ce paramètre afin que celles-ci puissent être contraintes d'honorer leurs engagements.

1.1.2.1.2 - Les aptitudes et les valeurs

Le risque de non recouvrement d'un crédit est étroitement lié aux valeurs morales de l'emprunteur et à son mode de vie. Il a également trait au degré d'adéquation existant entre le projet économique financé et ses aptitudes personnelles : compétences professionnelles (formation technique, expérience professionnelle ...) et capacités intellectuelles (bon sens, esprit d'entreprise, capacités managériales ...).

La décision d'octroi de crédit doit intégrer ces paramètres, tout en sachant que l'appréciation est délicate. En effet, à défaut d'informations officielles centralisées accessibles aux IMF,

⁹ C. WATERFIELD & N. RAMSING (1998).

¹⁰ Pour de plus amples informations, un tableau présenté en annexes page 12 expose les différents profils d'entreprises ayant recours aux services de la microfinance dans les PED. En outre, en annexes page 18, sont présentés les critères d'appréciation de la solvabilité d'un client préconisés par l'association CARE (méthode des « cinq C »).

celles-ci n'ont recours qu'à de simples enquêtes de terrain, avec les risques d'appréciation que ces méthodes d'investigation comportent.

1.1.2.2 - Les aspects économiques

1.1.2.2.1 - La solvabilité financière

Les banques commerciales fondent généralement leur décision d'octroi de crédit sur les actifs de l'emprunteur (gages et autres garanties matérielles). Du fait des caractéristiques de leur clientèle, les IMF n'ont généralement pas recours à de telles garanties. Elles fondent la plupart du temps leurs décisions de financement sur le seul profil du débiteur et sa capacité à rembourser ses dettes.

1.1.2.2.2 - Le projet économique

L'appréciation de la viabilité de l'activité économique financée est un élément probant d'appréciation de la solvabilité future de l'emprunteur. Dans la mesure où les crédits sont généralement accordés sur une période courte, cette évaluation est d'autant plus pertinente qu'elle est effectuée de façon rigoureuse et au minimum à chaque renouvellement de crédit.

1.1.2.2.3 - L'implantation géographique

Le risque de non remboursement d'un microcrédit dépend également de l'implantation géographique du projet économique concerné. Dans les zones rurales en particulier, les emprunteurs peuvent être éloignés des guichets de l'IMF. Plus cet éloignement est important, plus le risque de crédit est élevé dans la mesure où le suivi du prêt est moins rigoureux du fait du coût engendré (contrôle de la correcte affectation des fonds octroyés, santé de l'activité économique financée ...).

De plus, en milieu rural, le financement de projets agricoles revêt des risques spécifiques liés au contexte économique (hausse des cours ...) et naturel (sécheresse, maladies ...).

1.2 - L'ENVIRONNEMENT DE L'INSTITUTION

1.2.1 - Le contexte national

1.2.1.1 - L'environnement macroéconomique

L'environnement macroéconomique d'une IMF (inflation, stabilité monétaire ...) doit être appréhendé par l'auditeur, du fait qu'il influe sur la solvabilité et la confiance de la population, et indirectement sur les taux de remboursement.

1.2.1.2 - L'environnement politique

La stabilité politique doit être également considérée par l'auditeur. Une période de troubles importants (coup d'état, conflits sociaux ...) est incontestablement source de risques. En outre, l'auditeur s'intéressera à l'existence possible de crédits dirigés¹¹, en particulier en périodes électorales.

1.2.1.3 - Les facteurs démographiques

L'auditeur apprécie en outre les facteurs démographiques en présence, notamment concernant la santé (taux de morbidité et de mortalité), la scolarisation, la mobilité et la cohésion sociale au sein des communautés¹².

1.2.1.4 - Le cadre réglementaire

La supervision du secteur de la microfinance est pour les Etats des PED difficile et onéreuse, en raison du nombre généralement important d'IMF, de leur taille restreinte, des caractéristiques de leur clientèle (acteurs informels dépourvus de garanties) et d'une qualité de portefeuille difficile à mesurer. En fonction de l'Etat concerné, le secteur de microfinance peut être réglementé, soit en fonction du statut juridique de l'IMF (société, association ...), à l'instar de la loi PARMEC¹³, soit en fonction de son secteur d'activité : adaptation de la

¹¹ Le risque de crédit dirigé se pose quand les autorités imposent à une IMF l'octroi de prêts à certains individus pour des raisons politiques.

¹² CARE (2001).

¹³ La loi PARMEC est applicable aux pays membres de l'Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest - UEMOA (Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo). Elle est consultable à l'adresse : <http://www.bceao.int/internet/bcweb.nsf/pages/inte2b>.

réglementation bancaire existante ou, dans un nombre croissant de cas, instauration d'une réglementation spécifique.

L'existence d'une réglementation applicable à la microfinance est en principe un facteur atténuateur de risques financiers, notamment concernant le respect de ratios prudentiels. Elle peut être néanmoins source de risques dans la mesure où la direction de l'institution peut être tentée de tronquer les données comptables et financières afin de se conformer aux contraintes réglementaires.

1.2.1.5 - L'exposition aux catastrophes naturelles

Le degré d'exposition à des calamités d'ordre naturel (inondations, cyclones, sécheresse ...) est une source non négligeable de risque de crédit qu'il convient de prendre en compte, en particulier si l'IMF finance des activités agricoles de façon significative.

1.2.2 - Le contexte local

1.2.2.1 - La concurrence

Du fait de l'inexistence fréquente de centrales des risques, la microfinance est, dans les PED, caractérisée par une non-lisibilité des offres de crédit de la concurrence, et indirectement du niveau d'endettement des populations cibles.

1.2.2.2 - L'importance des infrastructures

Le niveau des infrastructures disponibles dans le rayon d'action de l'IMF en matière de télécommunications, transports et énergie, influe sur la capacité de l'IMF à opérer de façon efficace et sécuritaire¹⁴.

1.2.2.3 - Le tissu social

Une IMF doit également adapter ses services et ses produits au contexte socio-économique local. Ceci implique une bonne connaissance du profil de la population cible¹⁵. A chacune de

¹⁴ CARE (2001).

ses caractéristiques (sexe, localisation géographique, niveau de pauvreté, appartenance religieuse et sociale ...) correspondent des facteurs de risques spécifiques.

1.2.2.3.1 - Le sexe

Dans de nombreux PED, les femmes revêtent certaines spécificités, comme un accès limité à la propriété, un statut légal souvent précaire et un fort degré d'analphabétisme. Elles adoptent en outre des stratégies d'entreprise souvent marginales¹⁶. Ces facteurs influent sur la sécurisation des crédits qui leur sont consentis¹⁷.

1.2.2.3.2 - Le niveau de pauvreté

Le niveau de pauvreté des populations cibles doit être intégré dans les méthodes et outils d'octroi de crédit développés par l'institution. Moins la population locale est « bancarisable¹⁸ », plus l'innovation et l'expérimentation sont généralement de mise.

1.2.2.3.3 - La localisation géographique

Le fait que les populations financées soient situées en zone rurale ou urbaine, implique des sources et des degrés de risques différents.

Le milieu urbain revêt par rapport aux zones rurales certains avantages, en particulier : une population généralement plus lettrée et davantage concentrée, favorisant la proximité entre l'institution et ses clients, une possible mutualisation de l'information¹⁹ entre l'IMF et les établissements financiers formels, ce qui permet de limiter les aléas, des infrastructures plus développées favorisant la communication, des secteurs d'activité diversifiés, limitant les risques de concentration.

¹⁵ Une illustration graphique des principales caractéristiques des populations bénéficiant des services de la microfinance dans les PED est présentée en annexes page 10.

¹⁶ Selon J. LEDGERWOOD (1999), les femmes bénéficiaires de services de microfinance dans les PED accordent une importance généralement supérieure à l'entretien de leur ménage et à la réduction des risques qu'à la croissance de leur entreprise.

¹⁷ Selon plusieurs études, dont une émanant de la Banque Mondiale, les programmes ciblant une population exclusivement féminine tendraient à enregistrer des taux de remboursement plus élevés que des programmes similaires non ciblés.

¹⁸ Ayant une capacité d'endettement.

¹⁹ Concernant l'historique des remboursements et le niveau d'endettement des emprunteurs.

1.2.2.3.4 - L'appartenance sociale et religieuse

L'IMF doit également adapter ses produits et ses services de crédit aux contraintes religieuses et sociales (appartenance à une ethnie ou une caste) des communautés cibles. Celles-ci peuvent en effet influencer sur le déroulement d'une opération de crédit, en raison de certaines restrictions²⁰ et de barrières linguistiques.

1.2.2.4 - Le tissu économique

Le profil des micro-entreprises²¹ ayant recours au microfinancement dans les PED diverge à plusieurs niveaux : ancienneté (existantes ou naissantes), évolution (stables, instables ou en croissance), secteur d'activité (production, négoce, services).

1.2.2.4.1 - L'ancienneté

Il est théoriquement moins risqué de contracter avec une entreprise existante qu'avec une naissante. Cependant, une entité active peut avoir préalablement contracté d'autres dettes, auprès d'acteurs formels et informels. Le fait que l'emprunt contracté auprès de l'IMF puisse servir à rembourser des dettes préexistantes, réduit la probabilité de son recouvrement.

1.2.2.4.2 - La maturité

Le risque de crédit est également associé au niveau de développement des micro-entreprises clientes et indirectement à leur risque de faillite. Le financement d'une entreprise instable est par nature source de risques, tout comme celui d'une entreprise en croissance dans le cas où elle ne dispose pas de systèmes et outils de gestion adaptés à son rythme d'expansion.

1.2.2.4.3 - Le secteur d'activité

Selon le secteur d'activité de l'entreprise (production, services ou négoce)²², les besoins et les risques de financement divergent. Afin de pallier au mieux le risque de concentration des risques, l'IMF se doit de diversifier son portefeuille (cf. infra).

²⁰ Restrictions concernant principalement l'accès au crédit et implicitement son remboursement. Restrictions fréquemment présentes dans les pays islamiques pour des questions religieuses et dans d'autres pays, en particulier africains, pour des raisons de sexe.

²¹ Une illustration graphique de la typologie des micro-entreprises bénéficiant des services de microfinance dans les PED est présentée en annexes page 11.